

# accents.

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI EVANGELIQUE 03/2010

## NON A LA REVISION DE L'ASSURANCE-CHOMAGE

**Le PEV s'oppose à la révision de l'assurance chômage, car un tiers des économies promises se ferait aux dépens des communes et des villes auxquelles incomberaient de nouveaux coûts. Cette assurance doit pallier au chômage et non pas compromettre les autres aménagements d'entraide, telle l'aide sociale.**

MAJA INGOLD,  
CONSEILLÈRE NATIONALE

L'assurance chômage est endettée à près de 7 milliards. La révision propose par conséquent d'augmenter le taux de cotisation de 2 à 2,2% et le pourcentage de solidarité doit à nouveau être introduit sur les hauts salaires. Cela devrait apporter environ 600 millions de recettes supplémentaires. Un montant similaire

doit être épargné grâce à des coupes dans les prestations.

### Surcharge pour les communes

La coupe la plus importante concerne la réduction des indemnités journalières: jusqu'ici, des indemnités d'une durée de 400 jours étaient assurées dès 12 mois de cotisation. Désormais 18 mois de cotisation seraient nécessaires pour les mêmes prestations. À moins, seuls 260 indemnités seront accordées. Ce durcissement passe entièrement à côté des réalités du marché du travail. Dans celui-ci, de plus en plus de flexibilité est exigée et le risque de se retrouver au chômage augmente plus particulièrement pour les moins performants. De plus, la durée d'indemnisation dans les régions à fort taux de chômage ne pourra plus être prolongée à 520 jours, bien que certaines régions soient encore bien au-dessus de la moyenne.

Environ un tiers des économies promises doit se faire sur le dos des communes par des coûts supplémentaires. La Confédération n'a pas le droit de renoncer à ses responsabilités de la sorte.

### Coupes drastiques pour ceux qui sont libérés de l'obligation de cotiser

Pour les jeunes ayant terminé leurs études ou leur apprentissage,

tout comme pour toutes les personnes qui, en raison de maternité, de maladie, d'accident, de séparation ou de divorce étaient libérées de l'obligation de cotiser, la durée d'indemnisation tombe de 12 mois à 4 mois (90 indemnités journalières). Cette coupe drastique signifie, de fait, leur exclusion de l'assurance chômage.

De plus, le système de gains intermédiaires qui a fait ses preuves se trouve déprécié. La personne sans emploi qui accepte un emploi intermédiaire mal rémunéré, recevra ensuite moins d'indemnités.

### Que se passe-t-il si la modification proposée est refusée?

Si la révision proposée est refusée, le Conseil fédéral devra, conformément à la loi en vigueur et au vu de l'endettement actuel, augmenter le taux de cotisation à 2,5%, introduire un pourcent de solidarité pour les salaires supérieurs à CHF 126 000 et proposer dans l'année une nouvelle proposition de révision au parlement. Cela permettrait d'avoir une nouvelle chance de baser le financement de l'assurance chômage sur des bases plus solides. C'est pourquoi les délégués du PEV ont décidé de dire non à cette révision de l'assurance chômage par 75 voix contre 17.

EDITO



### Un édito aigre-doux

*Il y a presque cinq ans que j'ai écrit mon premier éditto pour accents – au sujet de l'opportunité de voir le PEV s'installer à Genève. Entre temps, bien de l'eau a coulé dans les différentes rivières de la Suisse romande: le PEV a continué son implantation de ce côté-ci de la Sarine avec la fondation de deux sections cantonales, cinq sections régionales, l'élection de deux députés (FR, Jura bernois), et bien d'autres succès.*

*Pourquoi cette rétrospective? Car il s'agit là de mon dernier éditorial pour accents. En effet, je quitterai mes fonctions de coordinatrice romande du PEV cet automne pour relever un nouveau défi professionnel. Je partirai avec le souvenir de cinq années intenses jonchées de rencontres intéressantes, de contacts humains enrichissants et de défis politiques importants. C'est donc un éditto un brin aigre-doux; aigre car ce changement implique de laisser derrière moi des personnes auxquelles je me suis attachée; doux, pour cet avenir enthousiasmant qui m'attend.*

*A vous tous, chers lecteurs d'accents, membres sympathisants ou engagés, je vous remercie pour ces cinq années passées ensemble et vous souhaite le meilleur et plein de succès pour l'avenir.*

Silvia Hyka, Coordinatrice romande PEV Suisse

J.A.B.

3000 Berne 7

Veuillez annoncer vos changements d'adresse.

## ASSURER LA PAIX RELIGIEUSE

Le PEV renonce à une initiative populaire en faveur d'un article sur les religions. Le Conseiller national Walter Donzé relance néanmoins le débat au moyen d'une initiative parlementaire.

(nh). Le 19 juin dernier, le comité central du PEV, réuni à Soleure, a décidé de renoncer au lancement d'une initiative populaire pour un article constitutionnel sur les religions. Une procédure de consultation auprès des organes du parti et des organisations chrétiennes a montré qu'un nouvel article constitutionnel sur les religions était considéré comme nécessaire, cependant de larges divergences sur sa forme concrète ont émergé. Sans un large

soutien des partis cantonaux et des associations religieuses, le comité central a décidé de ne pas prêter l'avenir de cette question.

Parallèlement, le conseiller national Walter Donzé (PEV, BE) a lancé la discussion d'un nouvel article sur les religions au niveau fédéral. Au moyen de son initiative parlementaire, Donzé souhaite modifier la constitution et la loi de telle manière que les valeurs chrétiennes et de liberté soient assurées de manière durable

dans une société en constant changement. Il cherche également à faire respecter l'Etat de droit suisse et assurer la paix religieuse. Au cours de sa dernière session en tant que conseiller national, Donzé a défendu cette opinion: «La religion ne doit pas être bannie du domaine public. Les valeurs chrétiennes dont nous sommes issus doivent être protégées au moyen d'une coexistence pacifique des différentes confessions».

## PREMIERE VICTOIRE POLITIQUE DU PEV NE

Le PEV Neuchâtel fête son premier succès politique et récolte des signatures afin d'assurer une meilleure représentation politique.

DIDIER ROCHAT,  
MEMBRE DU COMITÉ PEV NE

«En date du 26 mai 2010, le Grand Conseil neuchâtelois a examiné la motion populaire 'Aide au logement (Appartements subventionnés)'. Par 58 voix contre 50, notre parlement a accepté cette motion», voici les paroles contenues dans la lettre que nous avons reçue à notre retour de vacances. Malgré une proposition de refus formulée par le Conseil d'Etat, nous avons obtenu satisfaction. Nous n'avions aucun parlementaire dans la salle pour défendre notre cause et pourtant nous avons vaincu. Dieu est grand ! Nous veillerons à ce qu'une réponse concrète soit apportée dans les meilleurs délais.

Il y a un an exactement, nous vous informions du système électoral injuste qui empêche les petits partis d'avoir des élus dans les parlements neuchâtelois, au niveau cantonal tout comme au niveau com-

munal. Fort de ce constat, le PDC a lancé une initiative populaire qui vise à abaisser le quorum existant de 10 à 5%. En collaboration avec l'Entente cantonale, le PEV NE a finalement renoncé à participer à la récolte de signatures, sans s'y opposer toutefois, puisque le PEV NE estime que ce projet ne résout rien. En effet, il maintient le statut quo dans trois des six districts, ce qui ne répond que partiellement à notre ambition pour ce canton. Nous désirons en effet que chaque voix compte et contribue à une démocratie ouverte et dynamique.

Fort de notre premier succès au parlement, nous allons déposer une seconde motion populaire. Elle demande que le Conseil d'Etat étudie l'introduction d'un nouveau mode électoral. Celui-ci prendrait en compte de manière plus juste le vote populaire et la réalité des forces politiques en présence. Il viserait, de plus, à augmenter la participation électorale dans le canton. Sont

notamment à considérer dans l'étude: un système avec ou sans quorum, l'introduction de circonscriptions, ainsi que d'autres modes de scrutin dont celui de la double proportionnalité (Doppelter Pukelsheim) en vigueur dans plusieurs cantons alémaniques.

Il ne s'agit que de la première étape d'un long processus. Nous avançons par la foi, comme David contre les Goliaths que représentent les grands partis gouvernementaux. Si vous désirez nous soutenir, signez cette motion sans délai. Vous trouverez des feuilles de signature sur notre site [www.pev-ne.ch](http://www.pev-ne.ch) ou en me contactant par messagerie ([didier.rochat@pev-ne.ch](mailto:didier.rochat@pev-ne.ch)). Nous rendons grâce à Dieu pour cette première opportunité qu'il nous donne de collaborer avec une autre formation politique, soit l'Entente cantonale. Les mentalités vont changer, non par notre propre capacité, mais par la force du Seigneur.

## UNE CAISSE MALADIE PUBLIQUE

Le PEV a décidé de soutenir l'initiative populaire en faveur d'une caisse maladie unique. Celle-ci doit permettre de réduire la concurrence entre assurances maladie.

(nh). Les délégués du PEV ont décidé par 75 voix contre 17 de soutenir le lancement de l'initiative populaire en faveur d'une caisse maladie publique en collaboration avec le PS et d'autres partis. Cette initiative prévoit l'établissement d'une caisse maladie publique d'assurance de base, avec des primes fixées par canton et selon les dépenses effectives.

La concurrence pour de nouveaux clients ainsi que des administrations inefficaces sont des problèmes largement reconnus. Les changements continuels de caisse ainsi que les provisions en faveur des courtiers engendrent des frais inutiles. La caisse unique doit donc permettre d'importantes économies puisqu'évitant les redondances et la concurrence. Elle rembourserait les prestations sans tenter de jouer sur la sélection des risques, comme cela se fait parfois aujourd'hui. De plus, elle serait un interlocuteur compétent et de qualité face aux exigences des groupements thérapeutiques.

### La protection civile et le service civil

Les tâches attribuées aux personnes astreintes au service civil et à la protection civile sont de plus en plus semblables. Le Conseiller national Walter Donzé souhaite obtenir une séparation claire des tâches et des domaines d'affectation. Il souhaite également que le service civil soit rebaptisé, afin de limiter les confusions fréquentes entre le service civil et la protection civile.

## UN GROUPE HETEROCLITE, MAIS...

Composé de dix député(e)s provenant des quatre coins du canton, le groupe parlementaire PEV du Grand Conseil bernois mène une politique consensuelle, basée sur l'Évangile, participant ainsi à la construction de la société de demain.



PATRICK GSTEIGER,  
DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL

Deux femmes et huit hommes, aux parcours variés, aux styles différents, aux personnalités complémentaires, composent l'actuel groupe parlementaire « évangélique » du Grand Conseil bernois. Chacune et chacun y apporte son expérience personnelle et sa propre vision de l'avenir. Pourtant, un fort point commun, un véritable ciment, lie cette petite équipe: la foi chrétienne qu'ils partagent les a conduit à s'engager concrètement en politique.

Enseignant, pasteur, président de commune, hôtelier, entrepreneur, mère au foyer ou conseiller en énergie, ces politiciennes et politiciens de milice donnent un visage humain au PEV. Alémaniques ou francophones, ils ne souhaitent pas participer à la « politique politicienne » qui polari-

se et qui crée parfois des fossés insurmontables, mais ils veulent travailler parmi les forces rassembleuses du centre et s'engager pour une politique basée sur des valeurs.

Il est intéressant de constater que ce petit groupe parlementaire, situé entre le bloc bourgeois majoritaire (UDC, PBD et PLR) et le camp rose-vert (PS et Verts), est particulièrement observé et que sa voix suscite souvent une audience attentive.

« J'ai personnellement eu beaucoup de plaisir à intégrer la fraction PEV et à vivre ma première session de parlementaire cantonal aux côtés de député(e)s aguerris(e)s. Le fonctionnement du Grand Conseil est complexe et plusieurs sessions seront certainement nécessaires pour que j'en assimile les finesses. En outre, j'ai rapidement compris qu'il est indispensable d'entretenir de bonnes relations avec tous les groupes politiques pour tenter de faire passer des idées et, finalement, pour parvenir à convaincre une majorité. Cela a été une bonne surprise pour moi de constater que mes collègues évangéliques travaillent ainsi depuis plusieurs années et entretiennent un important réseau. »

### IMPRESSUM

accents: bulletin d'information  
du Parti Évangélique Suisse (PEV)  
7<sup>ème</sup> année, numéro 3, septembre 2010  
Paraît chaque trimestre. L'abonnement couvre une année et se renouvelle automatiquement s'il n'est pas résilié deux mois avant la date d'expiration. Prix conseillé: CHF 7.-/an.

Editeur: Parti Évangélique Suisse (PEV)  
CP 294, 3000 Berne 7  
Tél. 031 351 71 71, Fax 031 351 71 02  
info@evppev.ch / www.evppev.ch

Rédaction, gestion des adresses et des abonnements:  
Silvia Hyka, Coordinatrice romande PEV  
161, ch. I.-de-Montolieu, 1010 Lausanne  
021 653 39 75, silvia.hyka@evppev.ch

En vue de remplacer la coordinatrice actuelle qui a accepté un nouveau défi professionnel, le secrétariat général du PEV Suisse cherche, pour le 1er novembre 2010 ou à convenir, son

**Coordinateur/-trice Romandie (40%)**

La description du poste entière se trouve sur [www.evppev.ch](http://www.evppev.ch) > Contact > Postes de travail.

## LE TRIBUNAL FEDERAL PROTEGE LES PETITS!

Les avantages pour les grands partis et rien pour les petits? Il n'en est pas question!

Le gouvernement fribourgeois propose au Grand Conseil de conserver dans sa forme actuelle la répartition des circonscriptions de vote pour la période électorale 2012-2016. Cette répartition est néanmoins injuste dans la mesure où elle est en contradiction avec la philosophie de la proportionnalité. Dans certaines circonscriptions, il existe en effet un quorum « naturel » de plus de 10 % qui défavorise les petits partis, dont le PEV.

Dans la mesure où la répartition actuelle des circonscriptions nécessite une part électorale supérieure à 10 % afin d'obtenir un mandat au Grand Conseil, les petits partis sont fortement défavorisés. Cependant, ces derniers temps, le Tribunal fédéral a décidé par trois fois qu'un taux électoral de plus de 10 % était contraire au principe de proportionnalité. Malgré tout, le gouvernement fribourgeois propose au Grand

Conseil, dans le cadre d'une proposition de loi, de conserver l'actuelle répartition des cercles électoraux, et cela bien que dans deux de ceux-ci la valeur de référence de 10% nécessaire afin d'obtenir un mandat soit largement dépassée, soit 11.11% des voix pour l'un et 14,28% des voix pour l'autre. L'argument en faveur de cette inégalité flagrante et le maintien du statut quo est qu'une nouvelle répartition des cercles électoraux nécessiterait également la redéfinition des juridictions et d'autres fonctionnements en vigueur, ce qui n'a pas encore été discuté. Le PEV Fribourg se demande si cela constitue un argument valable pour repousser encore et toujours la redéfinition des cercles électoraux afin d'obtenir des quorums de moins de 10%. C'est pourquoi le PEV Fribourg se doit de réfléchir à la possibilité de saisir le référendum ou le Tribunal fédéral.

## PREMIERE SECTION REGIONALE

Le 14 juin 2010, le Parti Évangélique du canton de Genève a pu célébrer la fondation du « PEV Arve ». Il s'agit de la première section régionale du PEV dans le canton de Genève.

FLORIAN BAIER,  
CO-PRÉSIDENT DU PEV GENEVE

De Troinex à Hermance, la section Arve regroupe désormais une quinzaine de communes, en vue de soutenir les candidatures communales de mars 2011. Le comité: André Kasteler, président; Sonja Lutz, secrétaire; Mathilde Mabika, trésorière. Le PEV Genève projette la fondation de trois autres sections régionales d'ici l'automne: une section

« Ville de Genève », une section « Rhône » et une section « Jura ». Le découpage des sections régionales peut être consulté sur notre site web ([www.pev-ge.ch](http://www.pev-ge.ch) – « sections régionales »).

### Erratum

L'article « Une victoire contre l'obésité infantile », paru dans accents 2/2010, a été écrit par François Bachmann et non pas par Katia Guignard.

# MAJA INGOLD

Interview avec la nouvelle Conseillère nationale du PEV.



*Maja Ingold, tu es la première conseillère nationale du PEV*

Un honneur particulier! Et dans très peu de temps, une deuxième femme aura également cette fonction. Déjà lors de la prochaine session, Marianne Streiff succédera à Walter Donzé.

*Tu as démarré sur les chapeaux de roue.*

On peut le dire. Lors de ma première session au conseil national ont été traités les thèmes de politique climatique, l'initiative pour le renvoi des étrangers, l'initiative contre les rémunérations abusives, l'assistance administrative-UBS, pour n'en citer que quelques-uns. Dans le

cadre de la reconduction des incitations financières pour la création de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial avec des montants de 120 au lieu de 80 millions ma voie a été déterminante.

*Au conseil municipal de Winterthur, la règle était de trouver des solutions*

## Maja Ingold en quelques mots :

62 ans, mariée, trois enfants adulte, enseignante  
Engagement de plusieurs années dans le conseil synodal et le conseil paroissial, conseillère communale et membre de la constituante, 2002-2010 Présidente du Département social de Winterthur, depuis le 31 mai 2010 conseillère nationale.  
Loisirs: musique, randonnée à ski, grimpe, politique sociale.

communes. Au conseil national, le profilage est parfois plus important que le fond.

L'art de la prise de décision est de fait contradictoire. En effet, les conceptions de l'être humain et les idéologies sont confrontées de manière parfois abrupte sans pouvoir trouver de consensus sur le fond.

La vision d'un des conseillers nationaux m'a durablement ébranlé. Notamment dans le cas de l'initiative sur le renvoi des étrangers: tous les être humains ont des droits fondamentaux, mais ceux des étrangers devraient avoir moins de valeur et seraient moins dignes d'être protégés? Dans quel Etat de droit vivons nous?

*Quelles sont tes priorités?*

Dans le secteur de la politique sociale et de la santé beaucoup de choses doivent encore être faites. Il n'est pas suffisant d'assainir les lois constitutionnelles, telle que celle sur l'AI et par là même d'exclure les bénéficiaires de l'assurance par la coupe des rentes. Un des points cruciaux pour moi est la protection du paysage, la biodiversité et la préservation de la création, afin que nos enfants puissent encore bénéficier

d'un environnement dans lequel les êtres humains seront à l'aise.

*Que représente le concept « évangelique » dans Parti Evangélique?*

Sans ancrage dans l'évangile, je ne pourrais pas être active en politique. Les fondements de la Bible représentent mes bases pour mes relations avec les autres êtres humains et afin de trouver des solutions politiques.

## Label de qualité pour les emplois de niche

Avec une première intervention, la conseillère nationale Maja Ingold (PEV, ZH) souhaite introduire un label pour les entreprises offrant des emplois de niche. Cela devrait également les avantager sur les marchés publics. Il s'agit ainsi d'inciter économiquement les entreprises à créer ces emplois pour personnes à capacité restreinte.

## Les Tactilos que dans les casinos

Avec une motion, Ingold souhaite retrancher les appareils automatiques de loterie (Tactilo, Touchlot, etc.) dans les maisons de jeux afin de permettre un contrôle social minimal. Selon Ingold, ces appareils ne diffèrent en rien des appareils à sous, qui, en raison du risque d'addiction qu'ils comportent, ne sont autorisés que dans les casinos.

## LE PEV A BERNE

# MARIANNE STREIFF SUCCEDE A WALTER DONZE

Après plus de 10 ans passés au conseil national, Walter Donzé (PEV, BE) a annoncé son retrait pour la session d'automne 2010. Marianne Streiff lui succédera. Ancienne conseillère municipale à Köniz, elle est actuellement membre du Grand Conseil bernois et présidente de fraction. Après le trans-

fert de siège de Ruedi Aeschbacher à Maja Ingold, le PEV devient ainsi le premier parti ayant une représentation totalement féminine sous la coupole. En remplacement de Marianne Streiff, Melanie Beutler-Hohenberger (33 ans) siège désormais au Grand Conseil bernois.



Marianne Streiff succède à Walter Donzé au Conseil national.